



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 116      006      2023

**Date de la convocation et de l'affichage : 22 septembre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

**Etaient présents** : (25)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjoints,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, Conseillers,

**Ont donné procuration** : (4)

PRONIER Isabelle à BRICHE Rémi,  
MARQUISE Lucas à DOOM Emmanuel,  
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,  
HUGOO Isabelle à LEMOINE Isabelle,

**Absents/excusés** : (0)

**Secrétaire de séance** : GROYSILLER Céline est désignée à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,  
l'Adjointe déléguée,

Le Maire,  
CALCOEN David



DEHONDT Florence

## 6. ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER 2024-2026

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi Notre),

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Obligatoire pour les collectivités territoriales adoptant la nouvelle nomenclature M.57, le règlement budgétaire et financier (RBF) doit être adopté avant la mise en œuvre de cette nomenclature.

Le règlement budgétaire et financier fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et définit les règles de gestion par l'exécutif des Autorisations de Programme et Autorisations d'engagement. Toutefois son adoption n'est pas systématiquement concomitante à l'adoption du référentiel.

Le règlement budgétaire et financier expose :

- Le cadre juridique du budget communal (*les orientations budgétaires, le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives, le compte administratif, le compte de gestion et le compte financier unique*),
- L'exécution budgétaire (*l'exécution des dépenses avant l'adoption du budget, le circuit comptable des dépenses et des recettes, le délai global de paiement, les dépenses obligatoires et imprévues*),
- Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année (*la gestion patrimoniale, les amortissements, les provisions, les opérations de fin d'exercice*),
- La gestion de la dette et de la trésorerie (*dette propre, dette garantie et gestion de la trésorerie*).

Monsieur le Maire précise que ce règlement est valable pour la durée de la mandature et peut toutefois être révisé.

Le Règlement Budgétaire et Financier de la ville de WORMHOUT sera annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à prendre part à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier, prérequis à la mise en œuvre de l'instruction M.57.

### VOTE DU CONSEIL

<b>VOIX POUR</b>	<b>UNANIME</b>
<b>VOIX CONTRE</b>	
<b>VOIX ABSTENUE</b>	


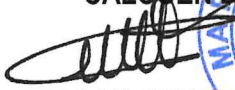

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide,

- D'ADOPTER le Règlement Budgétaire et Financier applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- D'AUTORISER l'autorité territoriale à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré en séance le 28-09-2023




Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>GROYSILLER Céline</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>  <p>DEHONDT Florence</p> 
--	--

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 30-09-2023

et publication ou notification le : 30-09-2023

<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>  <p>DEHONDT Florence</p> 	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>GROYSILLER Céline</p>
---	---

